



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1021

Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon / musée des Beaux-Arts de Lyon, le Sytral et la société Kéolis dans le cadre de l'exposition « 10 ans d'acquisition »

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 27 AVRIL 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 AVRIL 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 AVRIL 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 30 AVRIL 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme CHEVALLIER (pouvoir à Mme BAUME)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1021 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARRAINAGE ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE DES BEAUX-ARTS DE LYON, LE SYTRAL ET LA SOCIETE KEOLIS DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION « 10 ANS D'ACQUISITION » (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 31 mars 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

A partir du 29 mai 2015, le musée célèbre dix ans d'acquisitions au sein d'un parcours exceptionnel dans les collections et dans les salles d'exposition temporaire. Antiquités, peintures, sculptures, objets d'art, mais aussi ensembles de dessins et de gravures récemment acquis témoigneront de la diversité et de l'enrichissement constant des collections. Des présentations d'œuvres de Geneviève Asse et de Georges Adilon (jusqu'au 24 août) viendront ponctuer ce parcours soulignant l'importance de l'art du XX^e siècle dans le fonds du musée. L'occasion de partager avec tous le dynamisme de la politique d'acquisitions du Musée des Beaux-Arts de Lyon.

Afin d'associer son nom à celui du musée, le SYTRAL a souhaité être parrain de cette exposition afin de faire la promotion de son réseau et de son engagement dans sa démarche de développement durable et ainsi inciter les visiteurs à se déplacer en utilisant les services du réseau TCL, en confiant sa réalisation à la société KEOLIS, selon le dispositif suivant :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
SYTRAL, assisté de KEOLIS	<ul style="list-style-type: none"> - une campagne d'affichettes crochets ; - une campagne d'affiches A4 sur le réseau bus ; - une vague de communication animée sur les réseau iTCL ; - un lien vers le site www.mba-lyon.fr depuis le site tcl.fr ; - un covering sur une face de l'ascenseur du métro Cordelier et Croix-Rousse. <p>Valorisation : 38 000 € HT.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - proposer 200 entrées gratuites pour l'exposition ; - proposer 50 invitations « valable le jour de votre choix » ; - insérer le logo du SYTRAL sur les supports de communication de l'exposition ; - présenter un lien vers le site www.tcl.fr depuis le site www.mba-lyon.fr ; - proposer deux visites commentées pour 25 personnes du personnel du SYTRAL ; - proposer deux visites commentées pour 25 personnes pour les abonnés TCL ; - le billet d'entrée au tarif réduit sur présentation de la carte d'abonnement TECELY. <p>Valorisation : 37 120 € HT.</p>

La convention, jointe au rapport, formalise les conditions de ce parrainage.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1. La convention de parrainage susvisée, établie entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts et le SYTRAL assisté de KEOLIS, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3. Les recettes correspondantes, soit 24 300 € et 13 700 € HT seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2015, natures 7062 et 7088.

4 – La dépense correspondante, soit 37 120 € HT, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2015, nature 6238.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN